

DOCUMENT POUR CONSULTATION

PÉRIODE DU 27 FÉVRIER AU 12 AVRIL 2019



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Proposition du comité CACE 2018-2019

Composition :

Le-An Chan, étudiante, Arts visuels
Isfah Amanat, étudiante, Sciences humaines
Djibril Balde, étudiant, Technologie du génie civil
Julie Demanche, professeure
François Lareau, professeur
Marie-Andrée Payeur, professionnelle
Myriam Broué, professionnelle
Éric Gagné, professionnel
Sylvie Lamontagne, soutien
Philippe Leblanc, soutien
Marilyn Doucet, cadre
Alain Labrecque, cadre
Simon Mathieu, cadre
Émy Daniel, cadre

Table des matières

Préambule.....	1
Définitions.....	2
Développement durable	2
Écoresponsabilité	2
Communauté collégiale	2
Objectifs	2
Champ d’application	3
Cadre réglementaire	3
Mise en œuvre.....	5
1. Volet gouvernance	5
2. Volet éducation	5
3. Volet environnemental	6
4. Volet social	6
5. Volet économique.....	7
Rôles et responsabilités	8
Conseil d’administration	8
La Direction générale	8
La Direction des études.....	8
La Direction des services financiers et des ressources matérielles	9
La Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté	9
La Direction des ressources humaines et des communications	9
La Direction de la formation continue et des services aux entreprises	9
Le Comité d’action et de concertation en environnement.....	9
Mandat du comité	9
Composition.....	10
Entrée en vigueur	11
Diffusion de la Politique	11
Annexe – Politique de gestion environnementale du Collège Montmorency de 1998.....	12

Préambule

À la fin des années 90, le Collège Montmorency fut un lieu d'expérimentation pour un projet pilote de gestion environnementale. Grâce à cette démarche, la Politique de gestion environnementale du Collège Montmorency a été adoptée par le Conseil d'administration en juin 1998. Depuis, le Collège Montmorency a mis en place un système de gestion environnementale afin de structurer ses actions et soutenir l'application et le respect de la Politique. Cette démarche a permis au Collège d'obtenir la certification Cégep Vert du Québec en 2008, puis d'évoluer au sein de celle-ci pour atteindre le niveau excellence en 2011 et de la conserver depuis en appliquant le principe d'amélioration continue.

Dans son plan stratégique 2014-2020¹, le Collège veut intégrer le développement durable dans son système de gestion et développer une culture de développement durable rassembleuse au sein de sa communauté. Tel qu'indiqué dans le Projet éducatif du Collège, la mission éducative de l'établissement se développe avec l'objectif de sensibiliser aux impératifs du développement durable des ressources planétaires dans le meilleur intérêt des êtres humains de tous les continents². Dans ce contexte, le Collège est fier d'adopter sa première Politique de développement durable qui remplacera la Politique de gestion environnementale de 1998. La présente Politique permettra au Collège de devenir davantage écoresponsable, c'est-à-dire qu'il visera à continuer de réduire son impact environnemental, en plus de structurer ses efforts pour agir de manière socialement responsable. Il devra ainsi répondre de ses actes en fonction de l'environnement et des communautés à l'égard de sa consommation et de ses activités.

Cette Politique de développement durable est la pierre angulaire de la stratégie de développement durable qui débutera par la réalisation d'un diagnostic servant à la rédaction d'un plan d'action, suivie d'un plan de communication ainsi que d'une structure de suivi rigoureux des travaux.

¹ <https://www.cmontmorency.qc.ca/college/plans-strategique-et-de-reussite/plan-strategique/>

² <https://www.cmontmorency.qc.ca/college/mission-et-projet-educatif/mission-et-projet-educatif/>

Définitions

Développement durable

Au Québec, le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » (Loi sur le développement durable du Québec, 2006)

Écoresponsabilité

Se dit d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique (Office québécois de la langue française, 2018)³.

Communauté collégiale

Comprend le personnel du Collège, le personnel occasionnel ainsi que les étudiant.e.s et les étudiant.e.s stagiaires sous la responsabilité du Collège.

Objectifs

De façon globale, la politique de développement durable du Collège Montmorency vise à :

- Guider le Collège dans ses choix afin qu'il agisse de façon écoresponsable à l'interne, dans sa région et à l'international, et qu'il devienne un modèle et une référence en termes de développement durable;
- Rassembler la communauté montmorencienne autour d'une stratégie mobilisatrice qui permettra de structurer, d'encourager, d'élargir et de reconnaître les initiatives en matière d'écoresponsabilité afin qu'émergent des réalisations durables dans les activités d'enseignement et d'apprentissage, la vie communautaire et étudiante, et les opérations courantes et l'aménagement du territoire du Collège Montmorency;
- Promouvoir les valeurs de respect de l'environnement et des humains auprès des membres de la communauté montmorencienne et susciter leur adhésion à celles-ci;

³ https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/index.html

- Susciter l'appropriation de la Politique et de ses objectifs en encourageant l'audace et la créativité des membres de la communauté montmorencienne, tout en respectant les politiques et règlements institutionnels.

Champ d'application

La présente Politique s'applique à toute la communauté collégiale, de même qu'à tous les partenaires, visiteurs et membres des divers comités et associations du Collège, ainsi qu'aux usagers des services offerts au Collège.

Cadre réglementaire

Depuis 2006, la Loi sur le développement durable (Loi 118)⁴ définit le concept de développement durable pour le Québec, entre autres, par l'entremise de ses seize principes. Elle engage les ministères et les organismes visés à identifier des actions pour atteindre les objectifs gouvernementaux. Seule l'administration publique québécoise est visée par la loi, notamment par le biais des ministères, organismes publics et sociétés d'État. Pour l'instant, c'est donc sur une base volontaire que sont invités à participer les organismes municipaux et le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celui de l'éducation.

Dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs de sa Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020⁵, le gouvernement du Québec a mis en œuvre 6 chantiers, dont un intitulé : L'éducation visant un développement durable. Il a pour objectif de soutenir et accompagner le milieu scolaire pour la mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a donc créé le Plan d'accompagnement pour le réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020⁶ qui présente plusieurs outils pour mettre en place une démarche de développement durable dans les commissions scolaires et dans les établissements d'enseignement privé.

⁴ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>

⁵ http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf

⁶ <http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/societe/developpement-durable/>

La présente Politique repose donc volontairement sur les seize principes de la Loi sur le développement durable⁷ et est fortement inspirée de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et du Plan d'accompagnement pour le réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020. Le Collège s'engage à prendre en compte l'ensemble de ces principes de développement durable dans le développement de ses actions structurantes comme l'élaboration de son plan stratégique, de politiques et de plans d'actions, ainsi que dans les actions liées à son plan d'action de développement durable. Ils doivent également être considérés dans le développement de toutes les activités pédagogiques et d'enseignement, dans la vie communautaire et étudiante, dans les opérations courantes et dans la façon d'aménager le territoire et les bâtiments du Collège.

Voici les 16 principes de développement durable de la Loi québécoise sur le développement durable :

- Santé et qualité de vie;
- Équité et solidarité sociales;
- Protection de l'environnement;
- Efficacité économique;
- Participation et engagement;
- Accès au savoir;
- Subsidiarité;
- Partenariat et coopération intergouvernementale;
- Prévention;
- Précaution;
- Protection du patrimoine culturel;
- Préservation de la biodiversité;
- Respect de la capacité de support des écosystèmes;
- Production et consommation responsables;
- Pollueur-payeur;
- Internalisation des coûts.

Plusieurs politiques et plans du Collège sont complémentaires à la Politique de développement durable, voici les plus importantes :

- Politique pour la création d'un environnement sans fumée;

⁷ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>

- Politique sur la sécurité et la santé psychologique et physique;
- Politique pour contrer le harcèlement;
- Politique alimentaire;
- Politique sur la qualité du milieu de vie;
- Politique cadre de gestion des ressources humaines;
- Plan de réussite.

Mise en œuvre

Selon le contexte et les ressources disponibles, le Collège Montmorency entend déployer ses efforts en développement durable dans les cinq volets suivants. Ces derniers se déclinent en plusieurs objectifs spécifiques.

1. Volet gouvernance

Développer une stratégie de développement durable intégrée dans les orientations institutionnelles et les activités du Collège

- 1.1. Développer un plan d'action de développement durable avec des objectifs concrets et des cibles réalistes, un système de reddition de comptes mesurant la performance ainsi que des outils pour communiquer les résultats de manière transparente;
- 1.2. Octroyer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre par la mise en place d'une structure assurant sa gestion, les communications et le suivi de la stratégie;
- 1.3. Développer des outils de prise en compte des principes du développement durable pour l'élaboration de politiques, de planification stratégique et le développement de tous nouveaux projets majeurs.

2. Volet éducation

Éduquer et former pour mieux comprendre et mieux agir

- 2.1. Sensibiliser les membres de la communauté montmorencienne et les partenaires aux enjeux liés au développement durable et sur leurs responsabilités quant aux impacts de leurs actions;

- 2.2. Former les membres de la communauté montmorencienne afin de stimuler l'engagement envers la stratégie de développement durable du Collège et l'intégration de comportements écoresponsables;
- 2.3. Favoriser la réalisation de projets concrets d'envergure en développement durable;
- 2.4. Former des écocitoyen.ne.s conscient.e.s des enjeux globaux de développement durable ainsi que des personnes proactives qui agissent comme acteur de changement dans leur milieu de travail en favorisant le développement de compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable, et ce, dans tous les domaines d'étude;
- 2.5. Faire rayonner les initiatives du Collège en termes de développement durable au sein de la communauté montmorencienne et auprès des partenaires et collaborateurs de la région lavalloise et du milieu collégial.

3. Volet environnemental

Développer une gestion plus respectueuse de l'environnement

- 3.1 Réduire et optimiser la consommation des matières premières;
- 3.2 Améliorer la collecte et le traitement des matières résiduelles et dangereuses en appliquant rigoureusement le principe des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation/compostage);
- 3.3 Mettre en place des actions permettant de mesurer, réduire et de compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites dans le cadre des activités du Collège Montmorency, entre autres au niveau du transport des personnes;
- 3.4 Assurer une gestion écoresponsable du bâtiment, entre autres quant à la qualité de l'air intérieur, la production de polluants atmosphériques, la consommation d'eau, l'efficacité énergétique, l'entretien du bâtiment et lors des projets de rénovation et d'agrandissement;
- 3.5 Assurer une gestion écoresponsable du territoire du Collège en luttant contre les îlots de chaleur et la perte de biodiversité.

4. Volet social

Développer une gestion éthique, solidaire et équitable

- 4.1. Maintenir un milieu de vie sain et sécuritaire et favoriser l'adoption de saines habitudes de vie;

- 4.2. Soutenir et valoriser la diversité sous toutes ses formes ainsi que l'ouverture sur le monde par l'entremise d'activités sociales et culturelles, de mesures d'intégration et de politiques internes;
- 4.3. Soutenir l'accès et la participation à la vie culturelle et aux activités sportives à la communauté montmorencienne et lavalloise en tant que levier de développement social, économique et territorial;
- 4.4. Soutenir les objectifs du plan de réussite afin d'offrir les meilleures conditions d'études pour que tous les étudiant.e.s aient la même chance de réussir;
- 4.5. Encourager et appuyer le développement et le partage des compétences, l'accomplissement personnel et l'implication sociale des membres de la communauté montmorencienne;
- 4.6. Favoriser un milieu de travail stimulant et agréable par la conciliation travail-vie personnelle, la reconnaissance des employés, le développement de relations harmonieuses entre les employés et en augmentant la prise de décision par ces derniers;
- 4.7. Encourager la collaboration entre les différentes instances en favorisant la consultation et la concertation.

5. Volet économique

Favoriser les investissements responsables du Collège

- 5.1. Soutenir l'approvisionnement écoresponsable grâce à l'adoption et l'application de critères de développement durable pour la sélection des fournisseurs et des sous-traitants;
- 5.2. Poursuivre la participation active du Collège au développement économique régional par la création d'emploi, l'achat local, l'implication dans les organismes de la région et la formation de main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins régionaux;
- 5.3. Poursuivre le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté, entre autres en offrant un service d'aide financière et en favorisant la création d'emplois étudiants;
- 5.4. Préserver la viabilité économique à long terme du Collège en gérant de façon responsable les ressources financières et matérielles;
- 5.5. Favoriser les investissements responsables du Collège, c'est-à-dire de tenir compte des concepts de responsabilité sociale et environnementale pour la gestion de ses actifs financiers.

Rôles et responsabilités

Toute la communauté collégiale du Collège Montmorency est concernée par la Politique de développement durable. Le Collège s'attend à ce que toute personne qui œuvre, étudie ou visite le Collège souscrive aux objectifs de cette Politique, s'engage à appliquer ses principes et à se conduire en citoyenne et citoyen écoresponsable.

De plus, chaque direction, département, service, syndicat, association et comité doit s'engager à graduellement intégrer les principes de développement durable dans ses actions au quotidien, à en faire la promotion et à sensibiliser ses membres à agir en conformité avec la Politique.

Certaines directions ou instances du Collège ont cependant des rôles et des responsabilités plus spécifiques, identifiés ci-dessous.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration adopte la politique de développement durable et l'amende au besoin, reçoit chaque rapport annuel et fait des recommandations au besoin.

La Direction générale

La Direction générale est responsable de l'application de la présente politique ainsi que de la reconnaissance des orientations et du respect de celles-ci par les différents acteurs du Collège. Elle doit s'assurer que les plans de travail annuels de toutes les Directions tiennent compte de celle-ci et de la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute politique mise à jour à la présente Politique de développement durable. Elle évalue le suivi du plan d'action de développement durable ainsi que les stratégies et les moyens à privilégier pour le mettre en œuvre.

La Direction des études

La Direction des études est responsable de favoriser l'intégration des enjeux de développement durable dans la formation scolaire en faisant connaître les orientations du Collège en matière de développement durable auprès du corps professoral et de l'ensemble du personnel. Elle reçoit les recommandations des assemblées départementales ou des comités de programme concernant son intégration et suscite le développement de stratégies d'enseignement et d'apprentissage qui encouragent la réflexion sur le développement durable à l'intérieur des programmes.

La Direction des services financiers et des ressources matérielles

La Direction des services financiers et des ressources matérielles doit octroyer les ressources nécessaires pour prendre en compte l'ensemble de l'axe environnemental de cette Politique dans sa prise de décision et dans ses actions. Elle devra également prendre en charge les efforts d'approvisionnement et d'investissement responsables.

La Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté

La Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté développe des activités éducatives, parascolaires et périscolaires reliées aux différents enjeux de développement durable. Elle est également responsable des services d'aides aux étudiants afin d'offrir aux étudiants un milieu d'étude qui les supporte dans tous les aspects de leur vie. Elle diffuse la Politique auprès des étudiant.e.s, et soutient les initiatives visant la réalisation de projets de développement durable.

La Direction des ressources humaines et des communications

La Direction des ressources humaines et des communications joue un rôle important dans la planification des stratégies de communication pour diffuser la Politique de développement durable et le plan d'action qui en découle, ainsi que les activités organisées dans le cadre de sa mise en œuvre. Elle participe également à la formation des employé.e.s aux questions relatives au développement durable et assure un milieu de travail favorisant le bien-être et l'accomplissement des employés.

La Direction de la formation continue et des services aux entreprises

La Direction de la formation continue et des services aux entreprises promeut l'intégration d'une réflexion sur le développement durable à l'intérieur des programmes et soutient la création de nouvelles formations dans ce domaine.

Le Comité d'action et de concertation en environnement

Relevant de la Direction générale, le comité d'action et de concertation en environnement (CACE) est un comité consultatif qui a un pouvoir de recommandation à la régie. La diversité des participant.e.s permet d'enrichir les points de vue et de réfléchir de manière concertée afin de guider adéquatement le Collège en matière de développement durable. Ses membres agissent à titre d'ambassadeurs du développement durable au sein de leur communauté.

Mandat du comité

- Recommander des actions pour assurer le suivi de la Politique de développement durable;

- Déposer un plan d'action de développement durable à la régie, incluant des objectifs de reddition de compte afin de suivre la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs spécifiques de la Politique;
- Participer à la mise en œuvre du plan d'action et à l'atteinte des objectifs en sollicitant l'engagement de toutes les instances;
- Participer à l'évaluation annuelle du plan d'action en mesurant les avancements, proposant des pistes d'amélioration et s'assurant de sa diffusion à la communauté montmorencienne;
- Proposer des recommandations au comité de Régie en lien avec divers dossiers de développement durable.

Composition

La composition du CACE doit viser la représentativité et l'efficacité.

En tant que comité consultatif du Collège, chaque membre est élu par ses pairs lors de l'assemblée générale annuelle de son syndicat ou association, qui a généralement lieu au printemps ou au début de chaque automne.

Ce comité est composé de 12 personnes :

- Deux membres de la population étudiante;
- Deux membres du corps professoral;
- Deux membres du personnel de soutien;
- Deux membres du personnel professionnel;
- Deux membres du personnel-cadre;
- Un membre du personnel choisi par le Collège pour son expertise en matière de développement durable;
- Un représentant de la direction des services alimentaires du Collège.

Les personnes représentant les syndicats et les associations sont nommées par le syndicat ou l'association dont elles sont membres. Leur mandat est d'une durée d'une année et est renouvelable.

Une formation est offerte au moins une fois par année aux membres du comité pour les soutenir dans l'exécution de leur mandat.

Les règles de fonctionnement seront entérinées par les membres du CACE lors de la première rencontre de chaque année scolaire.

Entrée en vigueur

La présente politique a été adoptée par le Conseil d'administration le X juin 2019. Elle remplace la Politique de gestion environnementale de 1998.

Elle sera évaluée tous les cinq ans et révisée au besoin.

Diffusion de la Politique

La Politique doit être accessible à tous les membres de la population étudiante, à tous les membres du personnel et aux personnes liées à l'établissement.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Annexe – Politique de gestion environnementale du Collège Montmorency de 1998

Insérer l'ancienne politique qui est en format PDF lorsque la nouvelle politique sera en PDF également.

Elle est pour l'instant accessible ici : https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/04/images_college_politiques_pol-gestion-environnementale.pdf